



Reprise du travail apres une longue maladie

Par **iouka**, le **08/04/2016** à **16:44**

Après une longue maladie, j'ai repris mon poste dans mon entreprise, et hier lors d'un entretien avec mon supérieur sur une organisation d'une tâche à faire faire, je lui est fait part de mes remontrances.

Et celui ci n'ayant pas apprécié, m'a envoyé chez le DRH, et c'est là que j'étais attendu par toute une équipe médicale, Samu et pompiers.

Je passais d'un entretien professionnel, à une visite médicale avec tous un service de santé. Comment continuer à travailler dans des conditions, sachant qu'à chaque que quelque chose n'ira pas, ils prendront l'initiative de prévenir les secours.

Que puis-je faire ?

Quels sont mes droits ?

Merci

Ciara

Par **morobar**, le **08/04/2016** à **18:02**

Bonjour,

[citation], je lui est fait part de mes remontrances. [/citation]

Vous avez de la chance qu'il n'appelle que le SAMU

Si un de mes employés me fait des remontrances, il prend la porte direct.

Ceci étant dit, le samu comme les pompiers ne se déplacent pas sur un simple coup de fil vague, mais à partir d'une décision centralisée.

Si la situation exposée qui a motivé l'arrivée des secours n'est pas réelle, l'employeur sera fortement mis en cause et vraisemblablement poursuivi en justice.

Quant à vous vous pouvez contacter le médecin du travail pour que soit examiné la

pathologie arguée par cet employeur.

Vous pouvez enfin aviser la représentation du personnel, délégués et*ou CHSCT